Elle s'élança vers la porte, Rufin lui barra le passage.

—Arrêtez, mon enfant, il est parti.

—Je veux leur dire au moins qu'il est innocent !

—Il ne vous croiront pas.

—Il est innocent, je le jure !....

—Ne jurez pas, mon enfant, dit Rufin d'une voix triste, Dieu, qui seul connait la vérité, réprouverait peut-être votre serment !

*A continuer.*

## "LA GAZETTE DE JOLIETTE."

JOLIETTE, 26 SEPTEMBRE 1867.

Les Elections sont terminées dans toute la puissance du Canada. Il est donc facile de compter les forces du parti ministériel et du parti oppositionniste. Avant les élections de la Nouvelle-Ecosse, le parti libéral comptait un bien petit nombre d'adhérents; mais cette province, ayant élu dix-huit oppositionnistes sur dix-neuf membres, augmente le nombre des partisans des doctrines libérales ou démocratiques.

Nous croyons que la majorité du gouvernement se trouvera être de 42.

Le resultat de la lutte électorale à la Nouvelle Ecosse prouve, que là le peuple n'adopte pas un parti pour toujours; car, à la dernière élection, le parti conservateur avait battu complètement les libéraux; et aujourd'hui un seul unioniste, M. Tupper, a reussi à se faire élire par une faible majorité.

Au reste il ne faudrait pas assigner à ces dix-huit membres anti-fédéraux une place éternelle sur les banquettes de l'opposition; et il n'y aurait rien d'étonnant qu'ils nourrissent des idées aussi changeantes que celles du peuple qu'ils représentent.

### LES LISTES DE VOTATION.

Dans les comtés de Joliette, Berthier et Montcalm, nous croyons, parce que nous avons vu, que les listes électorales de chacune de ces divisions étaient irrégulières, au moins pour un tiers dans chacun des comtés.

Cela dépend de l'ignorance de la loi des élections de la part des Secrétaires-Trésoriers des Municipalités; et en certain cas, cette ignorance est si profonde que nous l'avons attribuée à *l'horreur* qu'inspire à certaines consciences timorées, tout ce qui a rapport aux élections.

Par exemple, dans une paroisse du Comté de Berthier, il n'y avait pas de listes d'électeurs, telle que le requiert la loi; la même chose est arrivé à Montcalm; dans les deux cas, le secrétaire de la municipalité avait transmis au Régistrateur une *copie* du *Rôle d'Evaluation*, et c'est sur cette *chose* que les contribuables votaient.

A Montcalm, grand nombre de noms étaient répétées; et l'on y voyait avec bonheur (!) le nom de plusieurs veuves, inscrites comme électeurs!!

Les Secrétaires-Trésoriers devraient, à notre avis, chasser cette repugnance pour l'étude de nos lois statuaires qui les touchent de si près.

Que l'on commence donc par s'assurer quelle est la qualification de l'électeur, et pour cela l'on n'a qu'à consulter le chap. 6 des S. R. C., section 4 paragraphe 2 en ce qui concerne la *qualification des électeurs ailleurs que dans les cités et villes.*

On verra facilement que pour être inscrit sur la liste des électeurs, il faut avoir une propriété évaluée à $200 ou plus, ou payer $20 ou plus de loyer pour une propriété évaluée à $200 ou plus, ou avoir un revenu annuelle de $20 ou plus, comme occupant, suivant les termes du chap. 6 des Statuts du Canada.

## Ecole d'Agriculture de l'Assomption.

Nous avons déjà fait connaitre au public, par la voie des journaux, l'intention où nous sommes d'ouvrir, cet automne, une école d'agriculture. Comme nous le disions dans une autre circonstance, nous ne sommes pas venus de l'avant dans cette entreprise où nous avons toujours eu beaucoup d'obstacles; mais nous avons cédé à la sollicitation plusieurs fois réitérée du comté de l'Assomption et des comtés voisins. On nous a montré le bien public dans ce genre d'enseignement; nous avons cru en effet l'y apercevoir, alors nous n'avons pas balancé, et si l'on veut bien nous tenir compte de notre bonne volonté, nous devrons voir le succès couronner cette œuvre que nous osons recommander comme vraiment utile et tout à fait nationale. Nous avons parlé de notre bonne volonté; certes il en a fallu et beaucoup à la Corporation du Collège de l'Assomption pour assumer le fardeau la responsabilité de cette nouvelle école d'agriculture, dans la province de Québec, et pour se charger des dépenses extraordinaires qu'entraine nécessairement la fondation d'un établissement de ce genre. Dans la présente démarche, nous n'avons eu en vue que le bien du pays; aussi comptons-nous beaucoup sur l'encouragement et le bon vouloir du public. Peut-être trouvera-t-on que nous avons quelque droit à cet encouragement et à ce bon vouloir. Dans tous les cas, l'œuvre que nous recommandons, est une œuvre tout-à-fait patriotique, d'une utilité que personne ne contestera, et par suite digne du plus haut patronage. En effet, l'agriculture, c'est le fondement de la vie humaine, la prospérité et la force d'un pays; car n'est ce pas, pour parler ici avec un savant publiciste de nos jours, " n'est-ce pas l'agriculture qui ravit au sol la sève de la vie renfermée dans son sein? C'est à elle que l'homme doit ce que les livres saints appellent le *robur panis*, la force du pain; c'est par elle que Dieu nourrit l'humanité " et comme l'a dit Fénelon: " La force et le bonheur d'un état consistent non à avoir beaucoup de provinces mal cultivées, mais à tirer de la terre qu'on possède tout ce qu'il faut pour nourrir aisément un peuple nombreux." Travailler à l'amélioration, au progrès de l'art agricole, c'est donc travailler au progrès véritable, à la véritable force de son pays; c'est donc remplir cette tâche que Dieu a imposée à chaque membre de la société, de servir à quelque chose ici-bas, de se rendre utile à ses frères, c'est donc remplir une œuvre essentiellement patriotique.

En dehors de ces considérations générales qu'il serait oiseux de pousser plus loin, on sent que la science agricole revêt pour notre jeune pays et pour les bons et vertueux habitants de nos campagnes, un caractère d'utilité tout à fait spécial; car avant tout, notre pays est agricole, notre population propre à la belle et noble tâche de cultiver les champs, et, comme l'a dit M. Rameau, le judicieux auteur de *La France aux Colonies* " Il ne semble point être dans la destinée du Canada d'être une nation industrielle ou commerciale; il ne faut point forcer sa nature, ni l'éloigner des aptitudes réelles pour en chercher d'imaginaires; non pas qu'il faille pour cela négliges le nécessaire; mais en attribuant le premier rang à l'*agriculture*, aux sciences et aux arts libéraux, les Canadiens auront plus fait pour la consolidation de leur nationalité et l'extention de leur influence, qu'ils ne pourraient obtenir avec de riches armées et de gros trésors;" et c'est sans-doute pour cela que la Providence, qui dispose tout avec *nombre, poids et mesure*, a mis à notre disposition un sol aussi riche, et ces forêts qui n'attendent que la cognée du bucheron, pour se transformer en riches moissons et en verdoyantes prairies. Et puis quels importants services une culture bien entendue ne rendra pas à la classe intelligente de nos cultivateurs, à cette classe si belle par sa position, la noblesse de ses sentiments et la digne simplicité de ses mœurs.

Depuis un certain nombre d'années surtout, les amis du pays voient avec peine, la désertion se faire dans nos campagnes. La terre du Canada semble être devenue trop étroite pour contenir ses enfants; trop pauvre pour subvenir à leurs besoins et tous les jours grand nombre de jeunes gens canadiens vont mandier sur un sol étranger, un pain trempé d'amertume, et acheté au plus douloureux des sacrifices.

Quel remède apporter à ce malaise, à cette plaie qu'on appelle *l'émigration aux Etats-Unis*, et qui dévore tant de membres de la société Canadienne? L'unique, l'infaillible remède est sans doute de fournir au cultivateur le moyen de nourrir et d'établir ses enfants auprès de lui, ou au moins de leur donner une somme assez ronde, avec laquelle ils puissent se fixer avantageusement dans les vastes townships de la province; par là l'émigration bien certainement sera comprimée; le mal attaqué, sinon guéri dans sa racine; car on peut le dire, en thèse générale, on n'aime pas les Etats-Unis, en Canada, et si on s'y dirige avec tant d'affluence, c'est parce qu'on désespère de pouvoir vivre dans son pays, avec *les siens*. Mais comment le cultivateur pourra-t-il parvenir à ce résultat si désirable? A cette question, il n'y a qu'une réponse: par une culture bien entendue, et rien que par cela; car tout le monde en convient, une terre bien cultivée produit le double et le triple de ce que rendra un fond semblable, mais dans un état négligé de culture, et là où une seule famille vit à peine, deux ou trois trouveront une honnête aisance, si l'on sait tirer tout le parti possible du terrain que l'on a à sa disposition; et là où un cultivateur, père de famille, peut à peine établir un enfant, il en établira deux et trois, qui, par leur méthode de culture raisonnée et bien appliquée, sauront forcer la terre à les nourrir eux et leurs familles, ainsi que leurs vieux parents.

Qu'on ne dise pas que c'est là une belle théorie élaborée à plaisir, l'exemple de tous les jours est sous nos yeux qu'on fasse le tour de nos campagnes; qu'on examine et l'on verra que sur tous les cultivateurs qui sont gênés, pauvres les sept-huitième le sont par le défaut de culture, par une culture routinière, toujours la même, qui fatigue, qui appauvrit et qui finit par ruiner le fond le plus riche; voilà l'expérience quotidienne, et d'ailleurs les succès véritablement extraordinaires obtenus par nos meilleurs cultivateurs, les succès brillants qui sont venus couronner les énergiques et nobles efforts faits à Ste. Anne de Lapocatière, sont là pour prouver nos assertions. Une école d'agriculture à l'Assomption sera donc un service important rendu à la classe agricole, dans ce district et tous les districts environnants. Nous disons dans tous les districts environnants car les élèves qui viendront se former ici à la science agricole, iront plus tard s'établir au milieu de leurs co-paroissiens; examineront leurs champs soumis à une culture raisonnée; on constatera les succès obtenus, on les imitera necessairement, et ainsi leurs fermes deviendront pour ces localités de véritables fermes-modèles; des livres toujours ouverts, où leurs concitoyens iront apprendre cet art agricole, si beau, mais par trop négligé, et l'on verra s'accomplir au milieu de nous, ces beaux souhaits que formulait pour son pays, l'illustre évêque d'Orléans (Mgr. Dupanloup): " J'aimerais que qui conque a des terres, s'il le peut, habitât et cultivât ses terres, se plût à la campagne, se passionnât pour l'agriculture, fût des sociétés agricoles, des comices et ses concours agricoles, parcourût, élevât des bestiaux, améliorât les races, les méthodes, les outils, les machines, et provoquât, par ses exemples et tous les moyens d'influence en son pouvoir, les progrès d'un art qui intéresse à un si haut degré la prospérité d'un pays."

Ce sont ces considérations et uniquement celles-là qui nous ont déterminés à ouvrir cet automne l'école d'agriculture en question.

Pour ce qui regarde l'enseignement de l'école d'agriculture de l'Assomption, il sera théorique et pratique, ou en d'autres termes, la ferme école de l'Assomption comme celle de Ste. Anne, sera composée de deux éléments distincts une école et une culture. Dans un enseignement de ce genre, nous ne regarderons point comme suffisante une simple théorie, quelque claire, quelque bien présentée qu'elle soit; il faut quelque chose de plus à l'élève; il lui faut la pratique, il faut qu'il puissent constater par des applications fréquentes et variées ce que vaut la science dans la culture, comme dans tous les autres arts. Les élèves de notre école auront cette avantage: ils auront à leur disposition le magnifique terrain attenant au collége et qui lui appartient. Cette ferme de près de 200 arpents est agréablement ceinturée par la jolie petite rivière de l'Assomption, qui l'entoure en partie; elle est traversée par toute sa longueur par une voie publique, qui aboutit à la grande rue de 80 pieds. Chaque côté du chemin se déroulent les champs de la ferme, divisés en parties égales, et qui étalent aux yeux du passant les produits de leur fond riche et bien cultivé. Le chemin, dont nous avons parlé, aboutissant comme nous l'avons dit, par une extémité à la grande rue de 80 pieds, et par l'autre à un pont superbe élégamment suspendu sur la rivière de l'Assomption, est devenu le chemin passant de la plupart des étrangers qui ont occasion de venir à l'Assomption, et on comprend que le collége et le couvent en attirent un assez bon nombre; notre ferme se trouve donc dans une situation tout à fait favorable, elle devra nécessairement être visitée par un grand nombre d'étrangers, et ainsi, il faut l'espérer, sa salutaire influence se fera sentir au loin, avant peu.

Nous n'avons reculé devant aucun obstacle pour mettre l'enseignement sur un pied respectable et le rendre digne de l'attente publique. Il y aura un professeur spécial pour la science agricole proprement dite, un autre pour l'art vétérinaire, un troisième pour le droit rural; un chef de pratique sera chargé de conduire les élèves sur la ferme et les former aux travaux agricoles. De plus, il y aura un ecclésiastique chargé de surveiller les élèves, et qui enseignera à ceux qui en auront le soin les premiers éléments de l'arithmetique, de la tenue des livres et de l'agriculture. Un prêtre du collége est exclusivement chargé de veiller à la bonne conduite du progres et à la moralité des élèves.

*Prospectus de l'Ecole d'Agriculture de l'Assomption*

L'école d'agriculture de l'Assomption est du second dégré; son but est de former les fils de nos cultivateurs à une culture raisonnée et bien entendue, et de répandre par eux, la science agricole dans les campagnes.

COURS D'ÉTUDE.

Le cours d'étude est de deux ans pour ceux qui, en entrant savent lire et écrire, et possèdent bien la grammaire française et les premiers éléments du calcul. Pour les autres il y aura une classe préparatoire.

Les grammaires française et anglaise, l'arithmétique dans toutes ses parties, la tenue des livres, les principes généraux de la botanique de l'horticulture, de la physique et de la chimie agricole, l'art vétérinaire, le droit rural, la comptabilité agricole, etc., seront les matières principales du cours d'étude.

CONDITIONS.

Les élèves de l'école d'agriculture seront soumis à la règle comme ceux du collège: ils prendront leurs repas approuvées par le directeur. La permission de sortir dans le village ne s'accordera que très difficilement. Ils concheront dans un dortoir commun. Il n'y a pas de costume particulier pour eux. Une bibliothèque composée des meilleurs ouvrages en agriculture sera à leur disposition. Le prix de l'éducation est de 24 piastres.

La rentrée est fixée au 15 d'octobre.

" Le peuple du Haut-Canada a une bien légère idée de l'activité littéraire qui existe parmi la population française du Bas-Canada. Ce mouvement est dû surtout à l'influence croissante que prennent les centres d'éducation, tels que l'Université Laval, les Séminaires de Québec et de Montreal, et les Collège de Nicolet, de Ste. Anne et autres, répandus dans la province.

Le nombre d'ouvrages,—principalement historiques, biographiques et politiques.—publiés en langue française dans le Bas-Canada dépasse de beaucoup le nombre de ceux publiés dans le Haut-Canada en langue anglaise. Le Bas-Canada peut s'énorgueillir d'une classe d'auteurs qui font de la littérature une profession; homme de science et de talents, qui, quoique peu connus de la population anglaise, sont hautement estimés par leurs compatriotes français, et ce à bon droit. Leurs labeurs élèvent à la littérature canadienne un monument qui mérite plus d'attention que ne lui en accorde le Haut-Canada. C'est une littérature née sur le sol qui les vit naître eux même et qui fait en tous cas honneur à la puissance du Canada."

Ces lignes sont traduites du *Niagara Mail*, dont le rédacteur et propriétaire, M. William Kirby a noblement gagné ses éperons et le droit de juger les productions de l'esprit. On se souvient que lors du concours ouvert par M. J. D. Le moine pour rendre en vers français *l'invocation à mon ame*, d'Adrien, M. Kirby envoya à Québec des vers agréablement tournés, qui ne trahissent pas du tout l'homme écrivant une langue tout-à-fait étrangère pour lui, en dehors de son cabinet de travail. L'article du *Niagara Mail* parle assez longuement de la fête où l'Université Laval a déposer des couronne sur les fronts de trois poëtes canadiens, il en parle avec intérêt et semble faire un reproche à ses compatriotes anglais de ne pas aller plus loin qu'il vont dans la carrière des lettres. C'est un beau compliment à l'adresse du Canada français, il sort d'une plume exercée, qui a bien raison de regretter l'isolement où l'apathie de son entourage la relève malgré elle. *Canada*

### SOCIÉTÉ DE MÉDECINE A QUÉBEC.

Cette société vient de convoquer une assemblée de tous les membres de la profession médicale pour le 9 octobre prochain, dans la cité de Québec.

La société suggère aux cités, villes et comtés de former des associations afin d'élire des délégués qui les représentent à la conférence de Quebec.

Voici, entr'autres, les résolutions qui seront soumises à la profession pour en disposer comme il lui plaira:

1o.—Que, dans l'intérêt du public et de la Profession Médicale, il est désirable que l'on adopte un mode uniforme dans l'octroi des licences à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique dans le Domaine du Canada.

2.—Qu'à l'avenir, les degrés en Médecine, ou les diplômes des Universités, des Colléges et des Ecoles en Médecine n'aient qu'une valeur honorifique; et que les licences pour pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique dans le Domaine du Canada, soient accordées, dans chaque Province par un bureau central d'examinateurs, devant lequel tous les gradués ou porteurs de diplômes seront examinés.

3o. Qu'un comité de sept membres soit nommé par la Société de Médecine pour s'entendre avec les Universites, les Colléges et les Ecoles de Médecine en Canada au sujet de l'établissement d'un bureau central d'examinateurs, devant lequel seront examinés tous les candidats à la licence pour la pratique de la Médecine dans le Domaine du Canada.

4o. Que la Société de Médecine de Québec recommande d'inviter une convention de médecins, délégués par les Universités, les Colleges, les Ecoles, les Sociétés de Médecine, etc., etc., dans le Domaine du Canada, à se réunir, dans la Cité de Québec, le deuxième Mercredi d'octobre 1867, dans le but de s'entendre sur le sujet de la législation médicale, conformement à ce rapport, et sur la formation d'une Association Médicale Canadienne.

On lit dans l'*Echo de Fourvière*:

Nous recevons d'Ars la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Le 4 août, on a vu arriver à Ars une jeune fille de vingt ans, dans un fiacre de Lyon; elle était accompagnée de son père, d'un Père capucin et de deux demoiselles. C'était la fille unique d'un père veuf et d'une famille honorablement connue de longue date à Lyon, le père a exercé la médecine.

La jeune personne, depuis cinq ans, était affectée d'un épuisement compliqué de paralysie des membres inférieurs. Elle avait été obligée de garder le lit pendant les deux dernières années. Plusieurs honorables docteurs de Lyon avaient tenté sa guérison, mais sans succès. La jeune fille eut l'idée de s'adresser à Dieu, qu'elle voulut implorer sous les auspices de son serviteur le vénérable curé d'Ars. Le voyage ne s'effectua pas sans de vives appréhensions; à Trévoux, l'on crut que la dernière heure de la pauvre malade était arrivée; cependant elle atteignit le but de son voyage, mais dans un état de faiblesse tel, qu'à sa pénible sortie du fiacre pour entrer dans un lit préparé d'avance, tout le monde se disait qu'elle était près de la mort. Après quelque repos, elle manifesta l'intention d'être portée à l'église, sur la pierre du tombeau du saint curé, ce qui fut accompli, en la mettant sur un fauteuil porté par l'hôtelier et un habitant d'Ars fort connu, la demoiselle qui l'avait accompagnée soutenant la jeune personne sur un oreiller; quelques prières furent faites, et les mêmes personnes la rapportèrent à l'hôtel, ce qui se répéta à l'hôtel, pendant trois jours de suite, où son état était le même.

Le quatrième jour, au matin, et toujours portée à l'église, elle attendait la messe; elle retourna à l'hôtel toujours dans son fauteuil et sans aucun changement sensible dans son état.

A quatre heures de l'après-midi, elle demanda à être encore transportée sur la tombe du curé, et son désir fut satisfait. Après y être restée environ une heure, elle manifesta le désir qu'on la mît à genoux; après quelques instants passés dans cette pénible posture, elle se lève librement et marche droit à la table de la communion, où elle vient se prosterner et rendre grâce à Dieu.

J'étais assis sur le banc voisin de l'hôtel de la pauvre fille, là je l'avais vue porter comme d'habitude à l'église vingt minutes à peine s'étaient écoulées une rumeur légère s'éleva lorsqu'elle apparut, avec sont vêtement bleu clair, écartant la foule respectueusement stupéfiée: sa démarche était lente et ferme, en descendant l'escalier du perron de l'église pour aller à son hôtel, séparée par la route. La nuit, elle a dormi tranquillement, ainsi que la dit son père que je connaissais en ma qualité de Lyonnais. Le cinquième jour, elle a fait quelques petites courses avec son père, à Ars, et le sixième, elle est partie dans une calèche de louage. Depuis, on a des nouvelles de sa santé qui se soutient admirablement.

Comptez sur la veracité de ce simple récit: je m'abstiens de commentaires, ainsi que des réflexions qui naissent en foule; toutefois je ne puis m'empêcher de me demander quelle est donc cette force invisible qui a pu dire à la jeune fille: *Surge et Ambula!*

Agréez, Monsieur, les salutations de votre tout dévoué serviteur.

C. PAVY.

## Nouvelles et Faits Divers.

Nous publions plus haut une communication du supérieur du collège de l'Assomption, concernant l'école d'agriculture que l'on vient d'établir dans cette maison.—Le Prospectus de l'école vient après ces considérations.

Nous espérons que nos lecteurs de la campagne liront avec intérêt ces considérations qui les touchent de si près, et qu'ils sauront les mettre à profit en temps convenable.

Opézime et Juste Personne dit Lafond du township de Wexford, ont été amenés devant un juge de paix de cette ville, sous prévention d'assault avec intention de mentrer sur un nommé Moses Tracy; ils ont été élargis sous caution et devront subir leur procès au prochain terme criminel.

L'Escompte sur les envois américains est de 30 par cent pour cette semaine.

L'Exposition annuelle de la société d'Agriculture du Comté de Montcalm aura lieu, à St. Alexis, mardi, le 1er Octobre prochain.

—Un enfant de 18 mois, appartenant à M Xavier Guille a été tué, samedi, à la traverse du chemin de fer de la Côte St. Paul. L'enfant était assis sur les lisses et l'engin du train est passé sur lui, le tuant instantanément. Une enquête a été tenu, et le jury a rendu un verdict de mort accidentelle.—*L'ordre.*

—*L'Evénement* dit que M. Joseph Vaudry, marchand de Québec, a gagné à la loterie de Kankakee une maison estimée à $2.000.

—Dans la nuit du 14 courant, un tremblement de terre s'est fait sentir à Niagara. Deux secousses ont eu lieu à deux minutes d'intervalle, précédées par une sorte de roulement.—*L'ordre.*

—Le Parlement fédéral est prorogé jusqu'au 2 Novembre et celui de Québec au 4 du même mois.